

<b>SIVOS DE L'ÉCOLE</b>
<b>DE LA MONNE</b>
<b>Place du 8 Mai</b>
<b>63450 SAINT-SATURNIN</b>

## **Compte-rendu**

### **Comité Syndical**

#### **Séance du 15 Octobre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, les membres du Comité syndical se sont réunis à Saint-Saturnin, sous la présidence de Monsieur Sylvain BARRAT.**

#### **Membres présents :**

Sylvain Barrat, Stéphane Béal, Dominique Chatras, Florence Fournier, Pierre Pouly, Franck Taleb, Arlette Gendronneau, Pierre Pouly.

#### **Ordre du jour :**

**1°) Approbation du compte-rendu du conseil précédent**

**2°) Centre de loisirs décision définitive**

**3°) Révision emprunt communes**

**4°) Questions diverses**

**1°) Approbation du compte-rendu du conseil précédent**

Tout d'abord le président a demandé si quelqu'un avait des remarques ou contestations concernant le compte rendu du précédent comité syndical du 10 Septembre 2024.

Les membres présents ont tous validé le compte-rendu du précédent comité, sans émettre de remarques

**2°) Centre de loisirs décision définitive**

Un retour sur les subvention versés au centre de loisirs depuis 2020.

- 2020 : 44600 euros

- 2021 : 70000 euros

A partir de 2022 le versement de la CAF (30000 euros) est directement versé au centre de loisirs.

- 2022 : 36400 euros

- 2023 : 37000 euros

- 2024 : 37000 euros

Se rajoute une subvention de 1200 euros par an pour le pointage des repas le matin, effectué par un agent du centre

de loisirs.

Depuis plusieurs mois, le SIVOS et ses membres sont régulièrement attaqués et désignés comme responsable principaux des difficultés de l'association « L'île aux loisirs » et de l'arrêt de son activité. Plusieurs contre vérités ou fausses informations ont été répandues sous différentes formes ( journal local, mail direct aux parents, pétition). Nous souhaitons revenir sur certaines d'entre elles :

Le budget du SIVOS est en augmentation depuis 2020.

La subvention du CLSH est restée identique de puis 2020 ( sans tenir compte de la CAF) ; Les délibérations correspondantes sont disponibles. A cela s'ajoute 1500 euros de subventions diverses.

Nous avons octroyé une subvention exceptionnelle de 9000euros en 2021 pour une provision sur redressement CAF, qui n'a jamais été notifié. La somme à été conservée par le CLSH.

Le SIVOS a proposé au personnel du CLSH de les reprendre. Trois d'entre eux ont décliné oralement l'offre.

Par ailleurs, en ce qui concerne la cantine, elle a toujours été et reste sous la responsabilité du SIVOS pour la partie fourniture des repas et encadrement des enfants ( en commun avec le CLSH pour la partie encadrement).

Le SIVOS n'est pas responsable des choix de gestion du CLSH.

La fermeture de classe a été décidée par les services de l'Éducation Nationale et non par le SIVOS. Cette compétence ne lui appartient pas.

L'affirmation précisant que l'arrêt du CLSH entraînera une accidentologie accrue semble exagérée. En effet, le principe du Centre de Loisirs est, à notre connaissance, unique dans notre bassin de vie et il n'apparaît pas d'intervention régulière des services des sapeurs pompiers dans les autres écoles du secteur.

La déclaration prétendant qu'une ligne de trésorerie existait et a été supprimée par le Maire de Saint Saturnin est erronée. En effet, une ligne de trésorerie existait au SIVOS. Celle-ci consiste à un emprunt récurrent contracté auprès d'un établissement financier et présente donc un coût, et donc une charge supplémentaire prise en charge par le SIVOS au profit du CLSH. Cette ligne a effectivement été arrêtée dans le cadre de pratiques rigoureuse de nos finances. Cette décision a été prise par les membres du SIVOS et non par le Maire de Saint Saturnin.

Les travaux liés à l'isolation de l'école mais aussi de mise en conformité « Vigipirate » sont une obligation légale pou lequel nous avons effectivement engagé des dépenses et obtenu des engagements de subventions. Les reporter nous expose à perdre ces subventions et augmenter les coûts du chantier ainsi que les dépenses énergétiques. Plus nous les ferons rapidement, plus les dépenses énergétiques seront maîtrisées.

La décision de repasser dans un mode d'accueil plus standard n'a rien d'un choix idéologique mais est du à un contexte global tendu qui nécessite de prendre des décisions.

L'existence de ce mode d'accueil atypique ne semble désormais plus réaliste et nous devons revenir à plus de raison dans un but très claire : ne pas alourdir encore plus les dépenses des communes.

### **3 ) Révision emprunts communes**

Le maire de Saint Saturnin demande une révision sur les emprunts des communes. En effet la commune de Saint Saturnin à été prélevé deux fois. Une révision sera effectuée.

### **4) Questions diverses**

Aucune questions

La séance set levée à 21h

